

Allocution de
Mme Jacqueline de Quattro,
cheffe du Département du territoire et de
l'environnement,
devant

I'AdCV

Mardi 25 mars 2014

Cossonay

seul le texte prononcé fait foi

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureuse de vous rencontrer ce soir pour échanger sur une problématique qui est plus que jamais d'actualité : l'aménagement du territoire.

Je remercie la présidente de l'AdCV Mme Joséphine Byrne Garelli qui a pris l'initiative d'organiser cette rencontre.

Une rencontre que j'apprécie à sa juste valeur, tant il me paraît essentiel de maintenir un dialogue franc et ouvert entre le canton et les communes.

Je crois fermement à la nécessité d'un lien fort canton et communes, même si, inévitablement, il nous arrive parfois d'avoir des divergences.

Nous les résoudrons ensemble.

Mesdames, Messieurs, depuis le 1^{er} janvier de cette année, le Service du développement territorial (SDT) est rattaché à mon département, suite à la réorganisation décidée par le Conseil d'Etat en octobre dernier.

C'est avec détermination que j'ai repris ce nouveau département, tant les défis sont nombreux et essentiels : comment répondre aux besoins immédiats des citoyens tout en préservant l'avenir.

L'aménagement du territoire est une des pièces maîtresses de la politique au même titre que l'environnement et l'énergie.

Il figure parmi les préoccupations de la population comme l'ont démontré les dernières votations populaires.

Le regroupement du Service du développement territorial et de la Direction générale de l'environnement répond donc à un besoin évident de cohérence.

Des dossiers qui étaient jusqu'alors répartis entre deux départements sont aujourd'hui sous la responsabilité d'une seule cheffe de Département.

J'y vois une belle opportunité pour créer de nouvelles synergies, une meilleure efficacité afin de satisfaire aux intérêts énergétiques, environnementaux et économiques de la population vaudoise.

Intérêts souvent divergents, vous en conviendrez.

Mesdames, Messieurs, ma première préoccupation a été d'entendre nos partenaires institutionnels ou non, et d'identifier les problèmes pour ensuite dégager la meilleure stratégie publique possible dans ce domaine délicat et en pleine évolution.

Vous le savez, je crois aux vertus de l'écoute et du dialogue.

Cette méthode a porté ses fruits lors de la réforme policière.

J'entends procéder de la même manière pour relever les défis qui attendent notre canton dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Le développement territorial constitue l'une des missions essentielles d'un gouvernement responsable et soucieux de l'avenir.

Nous l'avons d'ailleurs inscrit en bonne place dans le programme de législature 2012-2017.

Les Vaudoises et les Vaudois veulent pouvoir se loger, se déplacer et travailler. Ce sont des besoins immédiats.

Or chacune de ces activités a un impact sur le territoire.

Mais notre population est également attachée à la préservation de son environnement, de sa qualité de vie.

Ce sont ses aspirations profondes.

La Constitution fédérale élève d'ailleurs le développement durable au rang de but constitutionnel.

Elle demande à la Confédération et aux cantons d'œuvrer « à l'établissement d'un équilibre durable, entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain ».

Cette exigence passe donc par un aménagement judicieux et pragmatique de notre territoire vaudois dont le SDT doit être le garant.

Nous devons garantir à la population vaudoise et aux futures générations un espace de vie de haute qualité en tenant compte des besoins immédiats et futurs de la population et de l'économie.

Nous devons établir les conditions cadres d'implantation favorables pour la construction de logements, pour toutes les couches de la population.

Nous devons permettre une mobilité appropriée et développer les infrastructures.

Nous devons assurer l'approvisionnement en énergie de notre canton.

Et nous devons prévoir un cadre économique qui favorise une croissance maîtrisée.

Bref, nous voulons un canton dans lequel on continue à avoir une belle qualité de vie.

Le Département du territoire et de l'environnement se trouve à la croisée des chemins.

Mesdames et Messieurs, le Service du développement territorial va être confronté ces prochains mois à de très lourds dossiers.

En particulier la mise en œuvre de la LAT, qui a fait couler beaucoup d'encre.

Le 3 mars de l'année dernière le peuple suisse a accepté par 62.9% la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Les Vaudois ont dit oui à 56.4%.

La Confédération communiquera prochainement la date d'entrée en vigueur de la LAT, en principe le 1er mai, le contenu de l'Ordonnance fédérale et précisera les mesures transitoires.

Dans la mise en oeuvre de la modification de la LAT, 3 éléments majeurs sont à relever:

1. La question du dimensionnement et de la densification des constructions.
2. Le renforcement du rôle du Plan directeur cantonal.
3. Les mesures transitoires qui nous obligeront de prioriser les projets de planification.

La gestion de ces 3 éléments sera difficile et les enjeux devront être gérés de manière performante.

Pour réussir cette réforme, nous devons intégrer les partenaires, pour qu'elle ne devienne pas une source de conflit mais une opportunité.

Du côté cantonal, il faudra se montrer efficace et habile négociateur afin de faire avancer les projets prioritaires qui contribueront à favoriser le développement du canton. Nous nous y efforcerons.

Mais sachez déjà que j'entends limiter les effets de ces mesures transitoires au minimum.

Car je veux réduire dans le temps, les effets de ces mesures sur les projets en cours.

Plusieurs raisons expliquent ma décision.

Premièrement, les incertitudes légales sont toujours extrêmement dommageables pour le développement de projets.

Deuxièmement, le canton a besoin de créer de nouvelles zones à bâtir pour répondre aux besoins liés à la croissance démographique et à la création de nouveaux emplois.

Or les mesures transitoires ralentiront la création de nouvelles zones à bâtir. Car la surface globale de celles-ci dans notre canton ne pourra pas augmenter pendant la période transitoire.

Je considère que les orientations du développement du canton découlant du Plan directeur cantonal sont globalement conformes à la nouvelle LAT.

Il est donc important de pouvoir poursuivre dans cette voie sans perte de temps.

Des gros projets de densification et de reconversion de secteurs ayant perdu leur vocation comme l'ancienne zone d'activité de Malley ou les Plaines du Loup à Lausanne sont en cours.

En allant de l'avant nous voulons faire passer le message que ces projets répondent à l'attente de la population.

C'est principalement au SDT qu'incombera la mission de mettre en vigueur cette loi fédérale pour le canton de Vaud.

Même si, grâce à son Plan directeur cantonal, notre canton est plutôt bien armé pour la concrétisation de cette législation, je reste préoccupée.

Les dispositions d'application de la LAT mises en circulation— que ce soit l'ordonnance fédérale, les directives techniques ou le guide d'application—, se sont révélées beaucoup plus restrictives que la loi fédérale acceptée par la population.

A l'instar de nombreux autres cantons, le Conseil d'Etat s'en est inquiété auprès du Conseil fédéral.

Ce souci est partagé par la Conférence des directeurs cantonaux de l'aménagement du territoire (DTAP): elle l'a encore exprimé lors de sa dernière conférence plénière.

Nous n'avons d'ailleurs toujours pas eu accès au projet d'ordonnance fédérale, même si on nous a promis plus de flexibilité.

Nous ne pouvons qu'espérer avoir été entendus par Mme la conseillère fédérale Doris Leuthard, qui s'était clairement exprimée durant la campagne référendaire en faveur d'une plus grande souplesse.

Nous devons donc intégrer les éléments de la nouvelle loi et concrétiser ses effets afin de permettre aux communes, à notre économie, à l'agriculture et aux particuliers de disposer des conditions cadres favorables pour le développement de leurs projets.
Et il y a des opportunités.

Je pense en particulier à la problématique des régions et des agglomérations.

Les projets d'agglomérations sont des outils indispensables pour coordonner les besoins liés au logement, à l'économie et à la qualité de la vie dans la ville ainsi qu'à la préservation de l'environnement.

Les éléments qui sont mis en avant sont principalement liés aux infrastructures. Mais pas uniquement.

Il s'agit aussi de réorganiser le milieu urbain, le territoire où vivent près des $\frac{3}{4}$ de la population vaudoise.

Les projets vaudois de 2^{ème} génération ont dans l'ensemble été bien évalués par la Confédération.

Le PALM a même été jugé comme le projet ayant la meilleure efficacité en Suisse.

Comprenez la meilleure cohérence entre l'urbanisation, la mobilité, l'environnement et le coût par rapport à la population concernée.

Le Grand Genève peut également s'estimer satisfait.

Le SDT, associé avec les autres services cantonaux et avec les communes, a joué un rôle clé dans ces projets.

Nous porterons une attention particulière à ce que les projets d'agglomération du Chablais et de la Riviera ne soient pas oubliés lors de la 3^e génération de projets.

Mesdames, Messieurs, comme la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) devra être révisée afin d'intégrer les modifications découlant de la LAT, j'en ai profité pour conduire une réflexion de fond.

Le cadre légal en matière d'aménagement est devenu si étriqué, si complexe et si contraignant que mener un projet à bien relève souvent du parcours du combattant.

Si un Etat de droit a le devoir de veiller sans conteste à la juste application de la loi, et au développement harmonieux de notre territoire, il doit aussi être un facilitateur, un coordinateur plus qu'un simple contrôleur.

C'est ma profonde conviction.

J'ai donc mis en route une révision complète de la loi vaudoise d'application, la LATC.

Le but est d'assouplir les dispositions légales qui peuvent l'être - dans le respect du droit fédéral évidemment - afin de retrouver des marges de manœuvre permettant une meilleure appréciation en opportunité des projets et pas seulement un contrôle de leur légalité.

Il s'agit de mieux répondre aux besoins de notre population et de trouver des solutions plus souples afin d'optimiser le développement territorial d'une part, et d'accélérer les processus de traitement des dossiers d'autre part.

Nous travaillons également à la mise en œuvre du régime de prélèvement de la plus-value qui sera rendu obligatoire par la modification de la LAT.

Nous aurons l'occasion d'en reparler mais je peux déjà vous dire que le futur projet prendra en compte l'ensemble de la fiscalité et de la taxation qui touche le foncier.

Il n'est pas question de créer simplement une nouvelle taxe mais de bien réfléchir à réorienter si nécessaire les modalités de leur perception et de leur affectation.

Mesdames, Messieurs, la réussite de toute réforme passe l'acceptation.

L'acceptation passe par l'information et la formation.

L'aménagement du territoire ne déroge pas à cette règle.

Nous mettrons tout en œuvre pour favoriser la compréhension des enjeux et expliquer la responsabilité qui incombe aux uns et aux autres à l'égard des futures générations.

Parallèlement, nous développerons la formation pour renforcer la coordination. Nous mettrons à disposition des usagers des outils simples tels que des brochures didactiques, des fiches techniques ou encore une hotline au niveau du service.

Le but est de donner à nos partenaires, qu'ils soient institutionnels, économiques, agricoles mais aussi aux citoyens, un meilleur accès aux informations, que ce soit par le biais de portails informatiques ou de publications explicatives et didactiques.

Nous restructurerons ainsi le site internet du SDT, afin qu'il soit davantage orienté sur les besoins des utilisateurs.

Mesdames, Messieurs, je ne soutiendrai aucun projet qui soit contraire au droit.

En revanche, il est de la responsabilité de l'Etat d'identifier les dysfonctionnements, d'optimiser les processus et de proposer des modifications des dispositions inadaptées.

Nous devons d'une part apprendre à mieux exploiter le cadre légal, à y chercher les marges de manœuvre possibles et, d'autre part, proposer au législateur les adaptations nécessaires, afin de garantir sur la durée la prospérité à notre canton.

Au début de l'année, j'ai mandaté le SDT de procéder aux analyses dans ce sens. J'attends un retour avant les vacances d'été.

Last but not least, je veux que la qualité devienne la marque de fabrique du Service du développement territorial.

La qualité, c'est répondre de manière optimale aux besoins des utilisateurs.

J'attends que la culture du service évolue.

A l'avenir, le SDT doit davantage être un coordinateur et un facilitateur qu'un simple contrôleur institutionnel.

Je pense en particulier aux communes.

Je le répète, le SDT doit être un facilitateur au service des communes afin que les dossiers soient rapidement validés.

Cela prendra un peu de temps, mais je suis convaincue que nous y arriverons.

J'ai donc fixé un objectif majeur pour cette année:

Le service doit devenir un centre de compétence à haute valeur, pour les communes mais aussi pour les professionnels et la Confédération, tout en assurant une observation permanente du territoire et en veillant à l'application du droit.

Le service mettra tout en œuvre pour vulgariser les importants changements à venir.

Il contribuera notamment aux formations tant pour les communes que pour les autres partenaires (bureau d'urbanisme, les associations, les groupements professionnels) et mettra en place un service de conseils.

Il s'efforcera de simplifier et d'optimiser les processus et d'accélérer les délais de traitement des dossiers, dans le respect des droits d'opposition et de recours des citoyens et des associations.

Enfin, j'organiserai encore ce printemps des séances d'information décentralisées à l'attention des autorités communales pour traiter de l'application de la LAT.

Et je continuerai d'aller à la rencontre de nos partenaires, démarche que j'ai initiée au début de cette année.

Mesdames, Messieurs, je suis prête à relever les défis qui attendent notre canton, à savoir répondre aux besoins immédiats des citoyens et de l'économie de manière compétente et efficace, tout en étant le garant de la légalité mais aussi des aspirations profondes des Vaudois en matière environnementale.

Mes objectifs sont ambitieux et leur mise en œuvre prendra du temps.

Je compte sur votre soutien.

Merci de votre attention.